

## QUESTION GESTION PUBLIQUE pose par Eric RIOU

Monsieur le Directeur général, je travaille à la trésorerie de l'OPDHLM (le plus important office de France). Ainsi, peut être plus qu'un autre, je suis préoccupé par le devenir de la mission HLM au sein de notre réseau. Le Trésor Public a fait la preuve de son efficacité dans la gestion des offices HLM et je pense que vous ne me contredirez pas sur ce point.

Compte tenu du changement de statut des offices HLM, comment comptez-vous convaincre les dirigeants de ces offices de conserver leur gestion dans la sphère publique ?

La situation des hôpitaux risque d'être très vite identique, je me permets de vous interpellier également sur la mission hôpital.

## REPONSE

*Effectivement, les offices HLM sont très contents de l'offre que propose le réseau pour gérer et tenir la comptabilité. Selon le DCGP, cette mission est pérenne au sein du réseau public, il n'y a pas de soucis à se faire.*

COMMENTAIRE : La CGT ne partage absolument pas l'optimisme de Monsieur LAMIOT en la matière au contraire. Les offices de COLOMBES et CLAMART sont passés dans l'environnement de la comptabilité privée et des inquiétudes planent sur d'autres offices aujourd'hui (OPDHLM, Arc de Seine Habitat, Clichy...).

## QUESTION MUTUELLE (question posée l'après-midi)

Depuis l'abrogation de l'arrêté Chazelle en mars 2006, l'Etat ne peut plus participer au financement direct des Mutuelles de fonctionnaires.

Dans un certain nombre de département, nous avons été mis au courant que les Directions locales avaient supprimés les facilités accordées aux militants mutualistes (récupération de locaux mis à disposition, pression sur les autorisations d'absences...). Je tiens à préciser que ce n'est pas le cas dans le département.

Comptez-vous, Monsieur le Directeur Général, recadrer un certains nombres de principes et de pratiques facilitant le travail des militants bénévoles de la Mutuelle afin qu'ils puissent exercer leur mandat dans les meilleures conditions ?

La situation de la Mutuelle du Trésor et de la MGEFI le nécessite.

## REPONSE :

*Je suis très attaché à la Mutuelle et son histoire est partie prenante de l'histoire du Ministère. Je ne suis pas au courant des éventuelles difficultés rencontrées ici où là mais je veillerai à ce qu'aucun obstacle ne vienne ternir l'activité mutualiste ... suivant les marges de manoeuvre que la loi me laisse bien entendu.*